

Les Délégués et Représentants Syndicaux



LEUR RÔLE, LEURS MISSIONS

Les délégués syndicaux sont des représentants du personnel désigné par un **syndicat représentatif** dans l'entreprise.

C'est par l'intermédiaire de ces membres que le syndicat fait connaître à l'employeur ses réclamations, revendications ou propositions, et négocie les accords collectifs.

Le **délégué syndical** bénéficie de plusieurs moyens pour accomplir efficacement ses missions et peut cumuler différents mandats.



Les missions du délégué syndical au sein de l'entreprise correspondent aux attributions dévolues à un syndicat. Ce membre du comité social et économique assure :

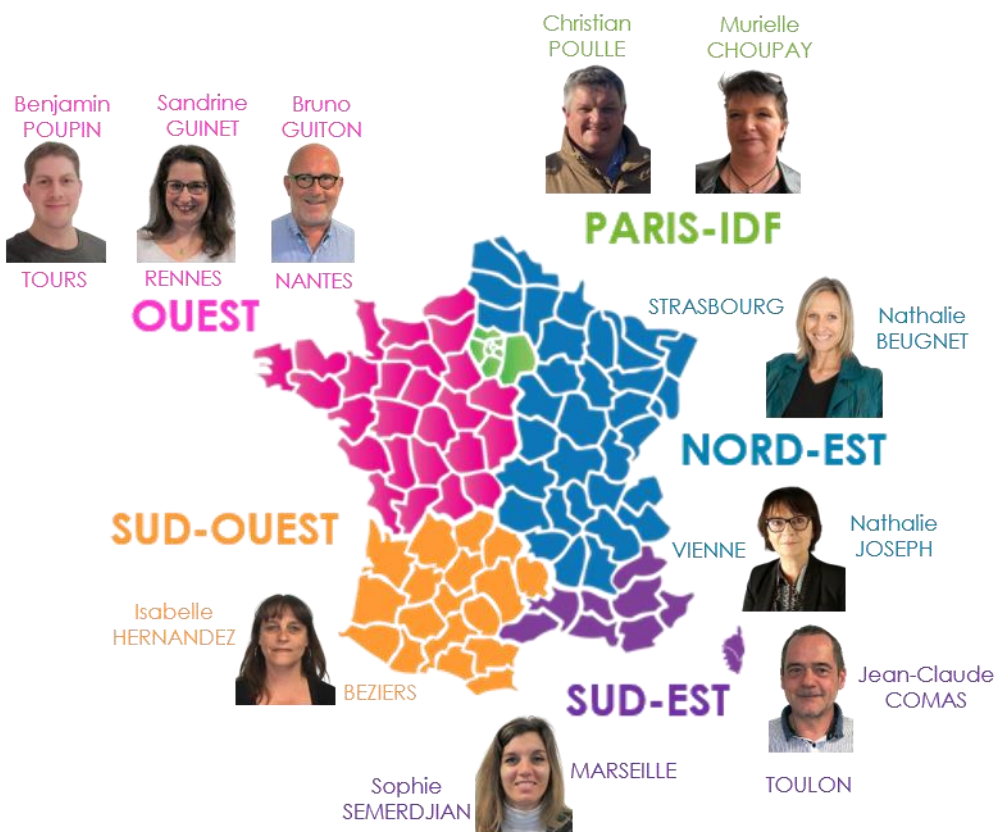
- la **défense des droits des salariés**
- un **appui moral dans la société**
- les intérêts **collectifs comme individuels des personnes mentionnées dans les statuts.**
- les **revendications de son organisation** auprès de l'employeur et peut émettre des propositions ou réclamations

Le rôle du délégué syndical se différencie ainsi de celui des représentants du personnel dont l'**objectif d'appliquer les décisions déjà prises** concernant le fonctionnement de l'entreprise.

Le rôle et les missions du Représentant Syndical

Le rôle principal du représentant syndical au CSE est de **faire valoir la position de son organisation syndicale sur les points abordés aux réunions du CSE et donner son avis sur les questions posées.** Il se différencie du délégué syndical : sa mission ne consiste pas à revendiquer et à négocier

L'équipe Syndicale CFTC-FONCIA



Le Délégué Syndical Central



Sylvie CHÈNE
Déléguée Syndicale Centrale
CFTC - FONCIA



Sa mission s'étend à la négociation collective. Il est amené à négocier et conclure des accords et conventions collectives.

Chaque année, les délégués syndicaux centraux négocient avec l'employeur : les salaires, la durée et l'organisation du temps de travail ainsi que la politique à mettre en place en matière d'égalité professionnelle au sein de la société.